

COMMUNE DE SAULXURES LES BULGNEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE

De la séance du Mardi 11 avril 2023
Sous la Présidence de Sylvain GLORIOT, Maire

VOTE DES TAXES LOCALES 2023 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux comme suit :

Taxe foncière (bâti)	40.14%
Taxe foncière (non bâti)	29.36 %
CFE	21.56 %
Taxe habitation	21.83 %

Pour un produit attendu de 343 215 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET FORET :

- Section de fonctionnement : Dépenses	54 348.39 €
- Recettes	72 856.93 €
- Excédent	18 508.54 €
- Section d'investissement : Dépenses	74 344.31 €
- Recettes	71 890.00 €
- Déficit	2 454.31 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Section de fonctionnement : Dépenses	34 757.62 €
- Recettes	12 416.94 €
- Déficit	22 340.68 €
- Section d'investissement : Dépense	28 118.70 €
- Recettes	7 194.00 €
- Déficit	20 924.70 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET EAU :

- Section de fonctionnement : Dépenses	23 702.18 €
- Recettes	18 866.15 €
- Déficit	4 836.03 €
- Section d'investissement : Dépenses	9 368.41 €
- Recettes	11 999.52 €
- Excédent	2 631.11 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET LE CLOS DU LAVOIR :

- Section de fonctionnement : Dépenses	€
- Recettes	€
- Déficit	€
- Section d'investissement : Dépenses	€
- Recettes	€
- Déficit	€

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET SYLVESTRE:

- Section de fonctionnement : Dépenses	11 292.40 €
- Recettes	11 292.40€
- Déficit	0.40 €€

-	Section d'investissement :	Dépenses	11 292.00 €
-		Recettes	0
-		Déficit	11 292.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET COMMUNAL :

-	Section de fonctionnement :	Dépenses	411 144.30 €
-		Recettes	670 083.78 €
-		Excédent	258 939.48 €
-	Section d'investissement :	Dépenses	962 085.79 €
		Recettes	708 405.70 €
		Déficit	253 680.09 €

BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'Assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice 2022

:	- un déficit d'investissement de	82 345.32 €
	- un excédent de fonctionnement de	635 064.37 €

Après en avoir délibéré, elle décide l'affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement au BP compte 1068 : 82 345.32 € ; l'affectation de l'excédent reporté de fonctionnement : 552 719.05 € et le résultat d'investissement au compte 001 de 82 345.32 €

BUDGET EAUX AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'Assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice 2022 :

-	un excédent d'investissement de	30 140.29 €
-	un excédent de fonctionnement de	49 478.72 €

Après en avoir délibéré, elle décide d'imputer les excédents en report à nouveau créateur.

BUDGET FORETS AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'Assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice 2022 :

-	un excédent de fonctionnement de	19 394.09 €
-	un excédent d'investissement de	99 913.58 €

Après en avoir délibéré, elle décide d'imputer les excédents en report à nouveau créateur.

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'Assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice 2022 :

-	un excédent d'investissement de	59 457.57 €
-	un déficit de fonctionnement de	147 844.99 €

Après en avoir délibéré, elle décide de reporter le déficit de fonctionnement et de reporter l'excédent d'investissement.

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU LAVOIR AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'Assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice 2022 :

- un déficit d'investissement de	10 160.39 €
- un excédent de fonctionnement de	20 450.01 €

Après en avoir délibéré, elle décide de reporter l'excédent de fonctionnement en report à nouveau créditeur.

BUDGET LOTISSEMENT SYLVESTRE AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'Assemblée délibérante constate à la clôture de l'exercice 2022 :

- un déficit d'investissement de	11 292.00 €
- un déficit de fonctionnement de	0.40 €

Après en avoir délibéré, elle décide de reporter les déficits.

BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement équilibrée à	197 473.83 €
Section d'investissement équilibrée à	281 651.57 €

BUDGET PRIMITIF 2023 EAU :

Section de fonctionnement équilibrée à	68 451.06 €
Section d'investissement équilibrée à	207 611.29 €

BUDGET PRIMITIF 2023 FORET :

Section de fonctionnement équilibrée	210 762.77 €
Section d'investissement équilibrée	82 455.90 €

BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE :

Section de fonctionnement en suréquilibre à dépenses 1 184 460.32 €
recettes 1 338 784.05 €

Section d'investissement équilibrée à 921 725.57 €

BUDGET PRIMITIF 2023 LE CLOS DU LAVOIR :

Section de fonctionnement : équilibrée à	10 160.39 €
Section d'investissement équilibrée à	10 160.39 €

BUDGET PRIMITIF 2023 LOTISSEMENT SYLVESTRE :

Section de fonctionnement :équilibrée à	159 782 €
Section d'investissement équilibrée à	145 504 €

PARTICIPATION FINANCIERE 2023 AU SMIC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la prise en charge de la participation syndicale budgétaire d'un montant de 1 € sur le budget communal.

La somme est prévue à l'article 6281 du budget primitif communal 2023.

Le Conseil Municipal inscrit la participation financière 2023 de 175 € au budget communal 2023

PARTICIPATION FINANCIERE 2023 AU SDANC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la prise en charge de la participation syndicale budgétaire d'un montant de 100 € sur le budget assainissement

La somme est prévue à l'article 6281 du budget assainissement 2023.